



Swiss Tchoukball

Document E

Proposition : Modification des statuts

Assemblée des délégués 2020



Modification des statuts pour s'adapter aux exigences de Swiss Olympic

Contexte

Suite à notre admission par Swiss Olympic nous sommes tenus de modifier nos statuts afin d'ajouter 2 articles concernant l'éthique et le dopage.

Cette proposition a été présentée lors de la Conférence des présidents durant laquelle une question a été posée au sujet du mot « performant » dans l'article concernant l'éthique, car ça ne s'appliquerait que pour le sport d'élite. Après réflexion il a été décidé de garder ce mot car en réalité il peut très bien s'appliquer à tous les niveaux. La charte du tchoukball dit « *Le souci majeur de tout joueur doit être la recherche du beau jeu* ». La recherche du beau jeu est ainsi la performance que tout joueur devrait essayer d'accomplir.

Proposition

Ajout de l'article 3 bis *Éthique* :

1. Swiss Tchoukball s'engage à la pratique d'un sport propre, respectueux, fair-play et performant. Il se comporte avec fair-play en faisant preuve de respect envers les autres et en agissant/communiquant de manière transparente. Il en va de même de ses organes et de ses membres.
2. Swiss Tchoukball reconnaît la « Charte d'éthique » du sport suisse et diffuse les principes éthiques dans ses clubs.

Ajout de l'article 28 bis *Dopage* :

1. Swiss Tchoukball et ses adhérents sont soumis au Statut concernant le dopage de Swiss Olympic (ci-après « Statut concernant le dopage ») et aux autres documents précisés. Est considérée comme du dopage toute violation des articles 2.1 à 2.10 du Statut concernant le dopage.
2. La Chambre disciplinaire pour les cas de dopage de Swiss Olympic (ci-après : « Chambre disciplinaire ») est compétente pour juger les violations des dispositions antidopage applicables. Elle applique ses règles de procédure et prononce les sanctions prévues dans le Statut concernant le dopage ou les règlements de la *Fédération internationale de tchoukball*. Les décisions de la chambre disciplinaire peuvent être portées en appel devant le *Tribunal Arbitral du Sport (TAS)* à Lausanne.

Pour consulter les statuts actuels : tchouk.ch/statuts